

# LA VIOLENCE PAR ARME À FEU À MONTRÉAL



PAR LE RÉSEAU D'ÉCHANGES ET DE SOUTIEN  
AUX ACTIONS LOCALES

## RÉDACTION :

---

NORDIN LAZREG, PH.D (ANALYSTE  
ET CHARGÉ DE PROJETS AU CIPC)

---

## COLLABORATION :

---

TEODORA MIHAYLOVA, M.A.  
(ANALYSTE AU CIPC)

---

---

MICHELLE CÔTÉ, PH.D  
(CONSEILLÈRE  
SCIENTIFIQUE AU CIPC)

---

---

RENÉ-ANDRÉ BRISEBOIS, M.SC.  
(COORDONNATEUR  
PROFESSIONNEL, IUJD/CIUSSS)

---

La violence par arme à feu est une catégorie très large. Elle comprend tout crime commis à l'aide d'une arme à feu. Elle inclut aussi bien les attentats contre un groupe social déterminé (par exemple, les musulmans à Québec en 2017, les femmes à Polytechnique en 1989, les étudiants au Collège Dawson en 2006) que des faits de violence conjugale, des morts accidentelles, des suicides, des cas de règlements de comptes entre des groupes criminels, ou encore des vols à main armée (Ferguson et Koziarski, 2019). La catégorie de violence par arme à feu regroupe donc des faits qui, d'un point de vue sociologique, renvoient à des causalités différentes, à des logiques différentes et à des acteurs (auteurs et victimes) différents.

Si, dans plusieurs grandes villes d'Amérique du Nord, les mesures de confinement adoptées au début de l'année sont associées à une réduction de certaines formes de criminalité (MacFarquhar et Kovalski, 2020; Renaud, 2020), cela ne vaut pas pour les crimes par arme à feu. Au contraire, dans ces mêmes agglomérations, il est possible d'observer une augmentation de ce type de violence hautement visible et létale (Rankin, 2020; Sutherland, McKenney et Elkbuli, 2020). À Montréal, les données ne nous permettent pas encore de voir si le confinement a été accompagné par une hausse des crimes liés aux armes à feu. Toutefois, le décompte des incidents dans les médias (Tableau 1) ainsi que

les témoignages des acteurs de terrain (Gagnon et Boily, 2020) montrent que les fusillades et les coups de feu se sont enchaînés à une fréquence inhabituelle depuis le mois de mai dans différents quartiers de Montréal et de Laval.

Tableau 1: Recensement des fusillades à Montréal entre mai et septembre 2020

Date	Quartier ou arrondissement	Victimes	Profil des victimes
15 mai 2020	Villeray	1 personne blessée	1 homme de 22 ans
23 mai 2020	Rivière-des-Prairies	1 personne blessée	1 homme de 24 ans
27 mai 2020	Saint-Henri	Aucune victime recensée	-
20 juin 2020	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3 personnes blessées	1 homme de 24 ans 1 homme de 26 ans 1 femme de 19 ans
27 juin 2020	Petite-Bourgogne	3 personnes blessées	1 homme de 31 ans 1 homme de 13 ans 1 homme de 25 ans
20 juillet 2020	Côte-des-Neiges	2 personnes blessées	1 homme de 16 ans 1 homme de 17 ans
30 juillet 2020	Dollard-des-Ormeaux	1 personne décédée	1 homme de 20 ans
30 juillet 2020	Laval	1 personne décédée 1 personne blessée	1 homme de 17 ans 1 homme de +18 ans
6 août 2020	Ahuntsic	2 personnes blessées	1 homme de 15 ans 1 homme de 19 ans
19 août 2020	Anjou	1 personne blessée	1 homme de 28 ans
19 août 2020	Ahuntsic	2 personnes blessées	1 homme de 36 ans 1 homme de 40 ans
19 août 2020	Montréal-Nord	Aucune victime recensée	-
13 septembre 2020	Vieux-Port	5 personnes blessées	1 homme de 33 ans 1 policier 3 passant.e.s
13 septembre 2020	Laval	Aucune victime recensée	-
13 septembre 2020	Laval	1 personne blessée	1 homme de 20-29 ans
14 septembre 2020	Pointe-aux-Trembles	Aucune victime recensée	-
25 septembre 2020	Montréal-Nord	1 personne blessée	1 homme de 30 ans
26 septembre 2020	Saint-Henri	Aucune victime recensée	-

Source : Données collectées dans la presse par l'équipe du CIPC.

La police associe la plupart de ces événements aux luttes entre les groupes criminels (Renaud et Ferah, 2020). Le mode opératoire des tirs en pleine rue ainsi que la forte représentation, parmi les victimes, des jeunes hommes avec des antécédents judiciaires sont autant d'éléments qui tendent à confirmer ce lien. En cela, la criminalité à Montréal semble suivre une tendance observable depuis quelques années dans d'autres villes du pays, notamment à Toronto, à Regina et à Ottawa (Berthiaume, 2018; Sawa et Mayor, 2019; CBC, 2020; Gillis, 2020; Rankin, 2020).

## PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA VIOLENCE PAR ARME À FEU À MONTRÉAL ENTRE 2015 ET 2019

De manière générale, les données officielles de la criminalité à Montréal révèlent une hausse sensible du total des crimes par arme à feu depuis 2015 (Tableau 2). Cette augmentation n'est toutefois pas régulière ou continue puisque le nombre de crimes par arme à feu a parfois diminué d'une année à l'autre. De plus, un examen attentif nous permet de voir que tous les crimes par arme à feu n'évoluent pas de la même façon : par exemple, les braquages d'une arme à feu enregistrés par la police ont quelque peu diminué entre 2015 et 2019, contrairement aux décharges intentionnelles d'une arme à feu. Dans tous les cas, le nombre de crimes liés aux armes à feu reste relativement bas par rapport à d'autres agglomérations nord-américaines.



La série de fusillades ayant eu lieu à Montréal dans un laps de temps réduit a donné l'impression d'une exacerbation du problème. Il est encore trop tôt pour savoir si cela s'avère exact et, le cas échéant, dans quelle proportion.

Tableau 2 : Crimes par arme à feu à Montréal, 2015-2019\*

Crimes	2015	2016	2017	2018	2019
Braquer une arme à feu	32	36	23	19	25
Décharger une arme à feu avec intention	27	47	37	55	48
Usage d'une arme à feu	12	12	18	17	14
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>95</b>	<b>78</b>	<b>91</b>	<b>87</b>

\* Sont inclus les crimes par arme à feu enregistrés par les autorités entre 2015 et 2019 et correspondant aux trois catégories suivantes : braquer une arme, usage d'une arme à feu, décharger une arme à feu intentionnellement.

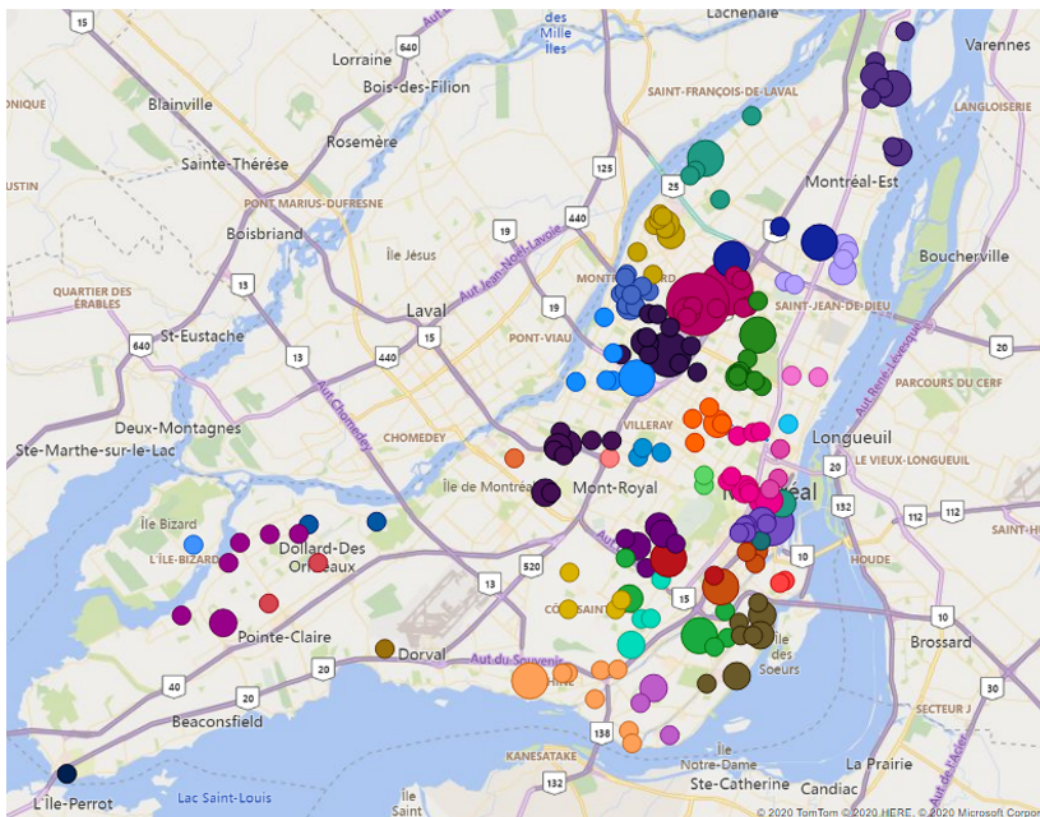
Source : Statistique Canada, données officielles de la criminalité à Montréal, 2015-2019.

La cartographie nous permet de voir la répartition spatiale des victimes de crimes par arme à feu entre 2015 et 2019 en fonction du code postal enregistré par les autorités (Figure 1). Il en ressort une distribution inégale des victimes sur le territoire montréalais.

Certes, durant cette période, de Sainte-Anne-de-Bellevue à Pointe-aux-Tremble en passant par Côte-Saint-Luc, Côte-des-Neiges, Centre-Sud, Saint-Laurent et Rosemont, près de quarante secteurs différents ont enregistré au moins une victime de crime par

arme à feu. Néanmoins, la cartographie montre bien que certains secteurs sont davantage touchés par le problème avec un nombre de victimes de crimes par arme à feu plus élevé qu'ailleurs. C'est le cas des secteurs du Nord-est de l'île de Montréal (15 victimes à Saint-Michel, 20 à Saint-Léonard) et du Sud-ouest (11 victimes à Verdun). C'est aussi le cas de zones plus centrales et commerciales du Sud et du Centre (12 victimes au Centre-Ville). De plus, alors que pour la période 2015-2019, le nombre de victimes de crimes par arme à feu recensées pour un même code postal ne dépasse pas 2 ou 3 personnes, il peut être de 4, 5 voire 6 victimes par code postal dans certains secteurs du Nord-est et du Centre. Dans les années 2000, ces secteurs étaient déjà ceux qui étaient les plus affectés par la criminalité des jeunes et des gangs de rue (Boivin, 2008; D'Elia, 2009).

Figure 1: Distribution géographique des victimes de crimes par arme à feu sur l'île de Montréal en fonction du code postal du lieu du crime, 2015-2019\*



\*\* Sont inclus les crimes par arme à feu (braquer une arme, usage d'une arme à feu, décharger une arme à feu intentionnellement) enregistrés par les autorités entre 2015 et 2019 et pour lesquels le code postal de l'événement est spécifié.

\*\* Chaque cercle correspond à un code postal. Chaque couleur correspond à un secteur ou à un arrondissement. La taille des cercles varie en fonction du nombre de victimes associées à un code postal pour la période 2015-2019 (minimum 1; maximum 6).

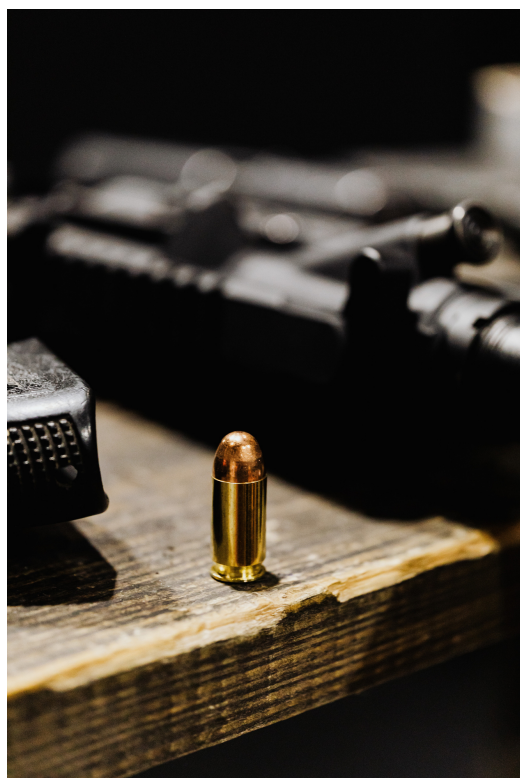
Source: Statistique Canada, données officielles de la criminalité à Montréal, 2015-2019.

## ARMES À FEU AU CANADA : UN SAVOIR SCIENTIFIQUE LACUNAIRE

Alors que la recherche scientifique est censée appuyer le développement d'interventions efficaces en matière de prévention de la violence liée aux armes à feu

(Tita, Troshynski et Graves, 2007), les pouvoirs publics au Canada sont confrontés à une relative faiblesse de la recherche empirique sur le sujet dans le pays. En plus d'être peu prolifique et quelque peu datée, la littérature scientifique sur les armes à feu au Canada tend bien souvent à se concentrer sur l'impact de la législation fédérale sur les homicides et les suicides par arme à feu et demeure relativement silencieuse sur le lien entre les groupes criminels et les armes à feu (Ferguson et Koziarski, 2019). Sa portée pratique est donc plutôt limitée pour les acteurs locaux qui, comme à Montréal, souhaitent agir face à la situation actuelle.

À l'inverse, aux États-Unis, malgré des succès du lobby des armes pour entraver le développement du savoir sur le sujet (Kellermann et Rivara, 2013), la littérature scientifique sur les armes à feu est relativement importante. Une multitude de travaux évaluent les programmes mis en place au niveau local depuis les années 1990 pour réduire la violence par arme à feu, notamment celle liée aux gangs de rue. Cet ensemble de travaux permet d'avoir une certaine idée de ce qui a fonctionné, de ce qui n'a pas fonctionné et de ce qui est prometteur (Sherman, 2001; Makarios et Pratt, 2012). C'est donc dans cette littérature que nous pouvons puiser des pistes de réflexion et d'intervention. Des précautions sont néanmoins de mise tant ces travaux sont ancrés dans un contexte politique, social et scientifique propre aux États-Unis.



## LE RÉFLEXE DE LA RÉPONSE POLICIÈRE ET PÉNALE

La réponse immédiate et instinctive à la violence armée des gangs de rue est généralement policière et pénale. Elle semble logique étant donné le niveau de gravité et de létalité de cette forme de criminalité. Une telle réponse offre aussi des gains politiques et symboliques par sa visibilité et par le message de fermeté qu'elle envoie (Newburn et Jones, 2005). Aux États-Unis, une grande partie des expériences locales de prévention de la violence liée aux armes à feu accorde un rôle central à la police et à la justice.

Les travaux scientifiques menés pour évaluer ces programmes semblent aller dans le sens d'une certaine efficacité de la réponse policière et pénale pour réduire la criminalité par arme à feu (Sherman, 2001; Braga, 2012; Makarios et Pratt, 2012; Corsaro et Engel, 2015). Toutefois, la recherche montre bien que cette réussite n'est pas automatique, qu'elle a ses limites et qu'elle reste conditionnée à l'existence d'une stratégie d'intervention réfléchie et coordonnée. Par exemple, le seul durcissement des sanctions prévues par la loi, notamment par l'instauration de peines planchers, n'a guère d'impact sur l'utilisation des armes à feu (Makarios et Pratt, 2012).

Malgré tout, les causes du problème n'en sont pas moins profondes et sociales (Koper et Mayo-Wilson, 2012: 36). Nous verrons plus loin que cela suppose d'adopter des stratégies globales qui ne se limitent pas aux seules mesures de police et de justice mais impliquent la coordination d'un vaste réseau d'acteurs communautaires et de services sociaux. De telles initiatives de prévention de la criminalité juvénile et de lutte aux gangs de rue ont été mises en place à Montréal dans le passé (Boivin, 2008; Sécurité Publique Canada, 2010; Sénécal, Méthé et Dubé, 2010; Bourque et Lavertue, 2012).

## LA DISSUASION CIBLÉE : UNE STRATÉGIE EFFICACE?

Dans la littérature scientifique étasunienne, la dissuasion ciblée (*focused deterrence*) est présentée comme une stratégie relativement efficace pour réduire la criminalité par arme à feu liée aux gangs de rue (Braga, 2008, 2012; Braga et Weisburd, 2012; Webster, Mendel, Vernick et Curriero, 2012; Braga, Apel et Welsh, 2013; Braga, Hureau et Papachristos, 2014; Corsaro et Engel, 2015). Le succès de la dissuasion ciblée a permis sa diffusion de Boston, où elle a été utilisée pour la première fois en 1996 sous le nom de *Operation Ceasefire*, vers d'autres villes du pays. Des programmes identiques ont ainsi été lancés à Baltimore, à Indianapolis, à Chicago, à Stockton et à La Nouvelle-Orléans où, d'après les données, les gangs de rue étaient responsables d'une grande partie des crimes par arme à feu.

### Objectif

Les forces de l'ordre et les autorités judiciaires cherchent à réduire l'usage des armes à feu par les membres de gangs par la promesse de sanctions immédiates, certaines et sévères contre tout le groupe en cas d'utilisation d'une arme à feu. La logique sous-jacente est donc de modifier les comportements individuels par l'augmentation des coûts et des risques associés à l'utilisation d'armes à feu. En cela, au moment de son application aux États-Unis dans les années 1990, la dissuasion ciblée est en phase avec son temps. Le paradigme de l'acteur rationnel – selon lequel les comportements et les actions des individus dépendraient de calculs coûts-bénéfices – s'y est largement diffusé dans les sphères décisionnelles et scientifiques.



### Méthode

Partant de l'idée que la menace de sanction n'est effective que si les individus en sont informés, les autorités misent sur la communication directe du message de fermeté auprès des membres de gangs lors de rencontres (*call-ins*) organisées avec l'aide des acteurs communautaires. Il est primordial que ces rencontres se fassent dans

le respect de la dignité et des droits des personnes. De plus, l'effet dissuasif de la menace de lourdes sanctions perd de son pouvoir si les individus ne se sentent pas personnellement et directement concernés. Ainsi, les personnes convoquées aux réunions sont des membres de gangs fortement connectés au sein de leur groupe respectif et très vulnérables aux actions policières et judiciaires à cause de leurs antécédents criminels (récidivistes, en liberté conditionnelle, en probation). Cela demande une connaissance fine des gangs, de leur niveau de responsabilité dans la violence par arme à feu, du profil de leurs membres et des rivalités et alliances entre les différents groupes. Enfin, partant du principe que la promesse d'une lourde sanction n'a d'impact que si les individus savent qu'elle est réellement mise en œuvre, les autorités policières et judiciaires profitent des rencontres pour publiciser les mesures prises à l'encontre d'un groupe rival ou allié dont les membres ont fait usage d'armes à feu. Ce n'est pas tant la sévérité que la certitude de la peine qui influence les comportements des individus. Cela nécessite une coordination entre les différentes institutions et acteurs compétents (police municipale, police nationale, juges, agents de probation, etc.).

## Résultats

Hormis certaines exceptions (Rosenfeld, Fornango et Baumer, 2005), la plupart des évaluations des programmes de dissuasion ciblée concluent à une association significative entre le lancement de ces programmes et la baisse des violences par arme à feu, notamment des fusillades liées aux gangs de rue. Ces travaux montrent que les individus qui ont assisté aux réunions sont par la suite moins impliqués dans les cas de violence par arme à feu. Les évaluations concluent aussi à une relative diffusion des impacts bénéfiques de ces programmes sur des individus et dans des secteurs pas directement concernés (Braga et Weisburd, 2012; Webster, Mendel, Vernick et Curriero, 2012; Braga, Apel et Welsh, 2013). En effet, les gangs qui n'étaient pas directement visés par les mesures de dissuasion et dont les membres n'ont pas assisté aux réunions ont tout de même eu moins recours aux armes à feu. Même si les évaluations apportent des preuves empiriques d'un impact de ces programmes sur la violence par arme à feu, elles ne permettent malheureusement pas d'identifier les mécanismes réels qui ont abouti à cet impact (Braga, 2008; Braga, Apel et Welsh, 2013; Braga, Hureau et Papachristos, 2014). L'état de la connaissance ne nous permet donc pas de dire comment ces programmes ont concrètement influencé les comportements des individus directement ou indirectement visés.

## Défis

Bien que la recherche évaluative conclue à une certaine efficacité de la dissuasion ciblée pour réduire la violence armée des gangs de rue, plusieurs limites amènent à douter de la pertinence d'une telle stratégie dans le contexte montréalais actuel.

**L'importance de définir le problème.** La police et certains experts affirment que la hausse des fusillades à Montréal est le reflet d'une culture des armes à feu

grandissante parmi les gangs de rue (Renaud et Ferah, 2020). Une telle vision du problème est discutable. Cela étant dit, si l'on y adhère, il est nécessaire de s'interroger sur la capacité des stratégies de dissuasion ciblée à changer une norme sociale qui serait bien ancrée au sein de ces groupes. En réalité, ces stratégies sont jugées efficaces sur la base d'évaluations d'expériences locales menées à court terme (Koper et Mayo-Wilson, 2012). À Boston, la recrudescence des crimes par arme à feu suite à l'arrêt du programme *Operation Ceasefire* en 2000 a montré les limites intrinsèques de la dissuasion ciblée. Le programme y a été relancé en 2007 avec à nouveau des résultats positifs (Braga, Hureau et Papachristos, 2014). Ce manque d'impact de la dissuasion ciblée à moyen et long terme montre bien les limites de cette stratégie pour changer la culture des armes à feu.

**Le risque de la stigmatisation.** À partir du moment où la police est au centre de la stratégie dans des quartiers où elle suscite de la méfiance, il est important de réfléchir à la façon de présenter et de concevoir l'intervention pour la rendre légitime et acceptable. D'après plusieurs chercheurs (Braga, 2008; Braga, Apel et Welsh, 2013), le risque de stigmatisation est faible avec la dissuasion ciblée. En effet, contrairement aux politiques de tolérance zéro qui conduisent à la répression généralisée et indiscriminée des infractions mineures, la dissuasion ciblée met l'accent sur la répression d'un comportement spécifique bien défini, à savoir l'utilisation illégale d'une arme à feu. L'aspect gagnant de ce type d'approche est que l'ensemble de la communauté se mobilise pour dénoncer cette violence armée et y mettre fin. Le message doit être clair pour tous les acteurs institutionnels et communautaires : il ne s'agit pas de réprimer des individus ou des groupes, mais bien de cibler un comportement violent – l'utilisation des armes à feu – qui nuit à la communauté (Tita, Troshynski et Graves, 2007). La frontière entre les deux reste mince et le risque de stigmatisation d'une catégorie de la population est bien réel (Gagnon, 2020).

**La question du contexte.** À un moment où la régularité des fusillades liées aux gangs de rue inquiète et donne l'impression d'un phénomène incontrôlable, la tentation peut être grande de s'inspirer de ce qui s'est fait aux États-Unis depuis le milieu des années 1990. Cela est d'autant plus tentant que, comme nous venons de le voir, des évaluations montrent une certaine efficacité des stratégies de dissuasion ciblée. Cependant, les

contextes canadiens et étasuniens sont très différents. Aux États-Unis, les stratégies de dissuasion ciblée ont été adoptées pour interrompre de manière rapide et visible une violence criminelle qui avait atteint des niveaux considérés comme épidémiques par l'Organisation mondiale de la Santé. Jusqu'au début des années 1990, le taux d'homicides dépassait régulièrement la barre des 10 homicides pour 100.000 habitants





dans les grandes villes du pays (Lattimore et al., 1997). Dans un tel contexte, la dissuasion ciblée était davantage un moyen de stopper l'hémorragie avant de se pencher sur les causes profondes du problème (Koper et Mayo-Wilson, 2012). Avec un taux d'homicides en 2018 de 1,1 pour 100.000 habitants, Montréal reste largement en dessous d'un tel niveau de criminalité (Statistique Canada, 2020).

## L'INVESTISSEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ

La littérature scientifique fait état de l'efficacité des programmes guidés par une approche holistique misant non seulement sur la répression, mais prévoyant également des interventions auprès des individus, des familles et des communautés, et s'appuyant sur une collaboration étroite entre les divers acteurs communautaires, universitaires et gouvernementaux (Tita, Troshynski et Graves, 2007;



Makarios et Pratt, 2012). D'ailleurs, le programme *Operation Ceasefire*, initié à Boston et repris dans d'autres villes, prévoyait aussi des incitatifs positifs. Les réunions avec les membres de gangs de rue servaient aussi à les informer de l'existence de services (centres de loisirs ou religieux, activités sportives et culturelles, formations professionnelles, services d'effacement de tatouages, aide aux toxicomanes, accompagnement psychosocial, etc.) et les encourager à y recourir pour sortir de la « carrière » criminelle (Tita, Troshynski et Graves, 2007). Ce type d'initiative requiert une mobilisation de la communauté, en incluant les acteurs municipaux, les services sociaux, les organismes communautaires et les différents leaders de la communauté, tant dans l'identification des causes de la violence par arme à feu que dans les pistes de solutions possibles.

Le confinement lié à la COVID-19 a confirmé à quel point les services communautaires et sociaux offerts aux jeunes sont essentiels dans la prévention de la violence liée aux gangs et aux armes à feu. À Montréal comme à Toronto, plusieurs intervenants en milieu communautaire font le lien entre, d'un côté, la hausse des fusillades et, d'un autre côté, la fermeture des écoles et des espaces communautaires de rencontre, la suspension des programmes de prévention de la violence et l'arrêt des services offerts aux jeunes des quartiers marginalisés (Gagnon et Boily, 2020; Rankin, 2020). Le problème de la violence des gangs et des armes à feu existait avant la pandémie, mais il semble avoir été exacerbé par le chômage, le manque d'activités sociales et la consommation accrue d'alcool et de drogues. Si la concentration des ressources vers un programme ciblant directement l'utilisation des armes à feu par les membres de gangs de rue peut se justifier dans un contexte étasunien d'extrême violence, Montréal

gagnerait à adopter une approche plus large pour prévenir l'adhésion des jeunes à risque aux gangs de rue en offrant des alternatives crédibles, durables et adaptées aux besoins des jeunes montréalais.

La métropole est bien placée pour mettre en place ces stratégies d'intervention globales et préventives. En effet, à la différence de nombreuses villes étasuniennes touchées par la violence par arme à feu liée aux gangs, Montréal bénéficie d'un vaste réseau d'organismes communautaires et d'un important filet social offrant de nombreux services d'aide (soins de santé, soutien aux familles, habitation, scolarité, etc.). C'est sur ce réseau de partenaires sociaux et ce tissu communautaire que les autorités peuvent s'appuyer pour développer et mettre en œuvre des stratégies globales et concertées. Dès lors, il apparaît prioritaire d'encourager le développement des programmes et services sociaux dans les communautés qui en sont moins pourvues et qui se trouvent justement être celles qui sont les plus touchées par le problème.

Montréal ne part pas non plus de zéro puisque plusieurs programmes ont été mis en place dans le passé en matière de prévention des gangs de rue (Boivin, 2008; Sécurité Publique Canada, 2010; Sénécal, Méthé et Dubé, 2010; Bourque et Lavertue, 2012). La Ville gagnerait donc à s'inspirer des actions qui avaient été mises en œuvre lors des décennies précédentes pour identifier les leçons positives à en retenir et les faiblesses à corriger en termes organisationnels, stratégiques, méthodologiques et politiques.



**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

BERTHIAUME, Lee. 2018. « Statistics Canada blames guns, gangs as homicide rate hits 10-year high », *CBC*, 21 novembre 2018 [En ligne: <https://www.cbc.ca/news/politics/stats-can-homicide-rate-1.4914646>].

BOIVIN, Rémi. 2008. *Portrait des projets d'intervention sur les gangs de rue, arrondissement Sud-Ouest*. Rapport de la Section recherche et planification. Montréal : Service de Police de la Ville de Montréal.

BOURQUE, Patricia et Robert LAVERTUE. 2012. *Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue, 2011-2014*. Québec : Ministère de la Sécurité publique.

BRAGA, Anthony et David WEISBURD. 2012. « The Effects of Focused Deterrence Strategies on Crime: A Systematic Review and Meta-Analysis of the Empirical Evidence », *Journal of Research in Crime and Delinquency* 49(3): 323-358.

BRAGA, Anthony, David HUREAU et Andrew PAPACHRISTOS. 2014. « Deterring Gang-Involved Gun Violence: Measuring the Impact of Boston's Operation Ceasefire on Street Gang Behavior », *Journal of Quantitative Criminology* 30(1): 113-139.

BRAGA, Anthony, Robert APEL et Brandon WELSH. 2013. « The Spillover Effects of Focused Deterrence on Gang Violence », *Evaluation Review* 37(3-4): 314-342.

BRAGA, Anthony. 2008. « Pulling levers focused deterrence strategies and the prevention of gun homicide », *Journal of Criminal Justice* 36: 332-343.

BRAGA, Anthony. 2012. « Getting deterrence right? Evaluation evidence and complementary crime control mechanisms », *Criminology & Public Policy* 11(2): 201-210.

CBC. 2020. « Slight decrease in Ottawa shootings in 2019 », *CBC*, 02 janvier 2020 [En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/ottawa-shooting-total-stats-2019-1.5411451>].

CORSARO, Nicholas et Robin ENGEL. 2015. « Most Challenging of Contexts. Assessing the Impact of Focused Deterrence on Serious Violence in New Orleans », *Criminology & Public Policy* 14(3): 471-505.

D'ELIA, Maurizio. 2009. *La violence chez les jeunes : Un portrait chiffré de la délinquance et de la victimisation*. Rapport de la Section recherche et planification. Montréal : Service de Police de la Ville de Montréal.

FERGUSON, Lorna et Jacek KOZIARSKI. 2019. « What Do We Know About Firearms in Canada? A Systematic Scoping Review », Working Paper.

GAGNON, Katia. 2020. « “C’est une escouade anti-noirs” », La Presse, 15 octobre 2020 [En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-10-15/escouade-quietude-du-spvm/c-est-une-escouade-anti-noirs.php>].

GAGNON, Katia et David BOILY. 2020. « La poudrière de Montréal-Nord », La Presse, 10 octobre 2020 [En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-10-10/la-poudriere-de-montreal-nord.php>].

GILLIS, Wendy. 2020. « Why gun violence is still high in Toronto, even amid the pandemic lockdown », The Star, 8 mai 2020 [En ligne: <https://www.thestar.com/news/gta/2020/05/08/why-gun-violence-is-still-high-in-toronto-even-amid-the-pandemic-lockdown.html>].

KELLERMANN, Arthur et Frederick RIVARA. 2013. « Silencing the science on gun research », JAMA 309(6): 549-550.

KOPER, Christopher et Evan MAYO-WILSON. 2012. « Police strategies to reduce illegal possession and carrying of firearms: effects on gun crime », Campbell Systematic Reviews 8(1): 1-53.

LATTIMORE, Pamela, James TRUDEAU, Jack RILEY, Jordan LEITER et Steven EDWARDS. 1997. Homicide in Eight U.S. Cities: Trends, Context, and Policy Implications. An Intramural Research Project. Washington, D.C.: National Institute of Justice.

MACFARQUHAR, Neil et Serge KOVALESKI. 2020. « A Pandemic Bright Spot: In Many Places, Less Crime », The New York Times, 28 mai 2020 [En ligne: <https://www.nytimes.com/2020/05/26/us/coronavirus-crime.html>].

MAKARIOS, Matthew et Travis PRATT. 2012. « The Effectiveness of Policies and Programs That Attempt to Reduce Firearm Violence: A Meta-Analysis », Crime & Delinquency 58(2): 222-244.

NEWBURN, Tim et Trevor JONES. 2005. « Symbolic politics and penal populism: The long shadow of Willie Horton », Crime, Media, Culture 1(1) : 72-87.

RANKIN, Christine. 2020. « COVID-19 closures fuel gun violence, youth advocates warn as shootings rise in Toronto », CBC, 20 juillet 2020 [En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/shootings-toronto-gun-violence-increase-summer-1.5656083>].

RENAUD, Daniel et Mayssa FERAH. 2020. « Trentaine de coups de feu à Montréal : ça chauffe dans le Vieux », La Presse, 14 septembre 2020 [En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-09-14/trentaine-de-coups-de-feu-a-montreal-ca-chauffe-dans-le-vieux.php>].

RENAUD, Daniel. 2020. « Le crime organisé aussi sur pause à Montréal », La Presse, 25 mars 2020 [En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-25/le-crime-organise-aussi-sur-pause-a-montreal>].

ROSENFELD, Richard, Robert FORNANGO et Eric BAUMER. 2005. « Did Ceasefire, Compstat, and Exile Reduce Homicide? », *Criminology & Public Policy* 4(3): 419-449.

SAWA, Thimoty et Lisa MAYOR. 2019. « 'Crazy out there' : Increasing violence in North Central Regina has residents looking for solutions », CBC, 12 octobre 2019 [En ligne: <https://www.cbc.ca/news/canada/regina-gang-problem-solutions-1.5313437>].

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. 2010. Programme de suivi intensif de Montréal – Gangs de rue. [En ligne : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/prgrm-sv-ntsf/index-fr.aspx>].

SÉNÉCAL, Gilles, Léa MÉTHÉ MYRAND et Amélie DUBÉ. 2010. « Prévention des gangs de rue à Montréal : autour d'un projet de médiation urbaine », *Criminologie* 43(1) : 91-114.

SHERMAN, Lawrence. 2001. « Reducing gun violence: What works, what doesn't, what's promising », *Criminal Justice* 1(1): 11-25.

STATISTIQUE CANADA. 2020. Tableau 35-10-0071-01. Nombre et taux de victimes d'homicide, selon la région métropolitaine de recensement [En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510007101>].

SUTHERLAND, Mason, Mark McKENNEY et Adel ELKBULI. 2020. « Gun violence during COVID-19 pandemic: Paradoxical trends in New York, Chicago, Los Angeles and Baltimore », *American Journal of Emergency Medicine*.

TITA, George, Emily TROSHYNSKI et Michelle GRAVES. 2007. Stratégies de réduction de la violence armée : le rôle des gangs, de la drogue et de l'accessibilité des armes à feu. Rapport de recherche. Ottawa : Centre national de prévention du crime.

WEBSTER, Daniel, Jennifer MENDEL, Jon VERNICK et Frank CURRIERO. 2012. « Effects of Baltimore's Safe Streets Program on Gun Violence: A Replication of Chicago's CeaseFire Program », *Journal of Urban Health* 90(1): 27-40.